



P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

**ACHETEUR
PUBLIC**

**VICE-PRESIDENCE,
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉCONOMIE BLEUE
ET DU DOMAINE,
en charge de la recherche
DIRECTION DES AFFAIRES FONCIÈRES**

**MAÎTRISE
D'ŒUVRE**

TPCONSEILS

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

A.E.
Acte d'Engagement

OBJET :
TRAVAUX DE SÉCURISATION DU TALUS
parcelles CO26-C27 Commune de Papeete

SOMMAIRE

1 – INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHETEUR PUBLIC.....	3
2 – CONTRACTANT(S).....	3
3 – OBJET DU MARCHÉ.....	4
4 – OFFRE DE PRIX.....	4
5 – DÉLAIS D'EXÉCUTION.....	5
6 – SOUS-TRAITANCE.....	5
7 – PAIEMENT.....	6
8 – PAIEMENT DES SOUS-TRAITANTS.....	6
9 – CESSION DE CRÉANCES.....	6
10 – AVANCE FORFAITAIRE.....	6
11 – INTERDICTION DE SOUMISSIONNER.....	6

1 – INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHETEUR PUBLIC

Acheteur Public : Polynésie française
Autorité compétente : Vice Présidence, Ministère de l'agriculture de l'économie bleue et du domaine en charge de la recherche – Direction des Affaires foncières.
Adresse/Tel/Fax/Mail : Immeuble OROVINI, BP2551 – 98713 PAPEETE.
Personne habilitée à signer le marché : Mr Tearii ALPHA, Vice Président le Ministre de l'agriculture, de l'économie bleue et du domaine, en charge de la recherche

2 – CONTRACTANT(S)

Le contractant unique, soussigné :

<input type="checkbox"/> M/Mme :		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société :		
Représentée par :		dûment habilité(e),
Adresse :		
Boîte postale :		
N° RC :	N° TAHITI	
Téléphone/Fax :		
E-mail :		

Les co-contractants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

- Conjoints (cf. grille de répartition détaillée des prestations en annexe n°1) ;
- Solidaires, les uns des autres.

1^{er} cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme :		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société :		
Représentée par :		dûment habilité(e),
Adresse :		
Boîte postale :		
N° RC :	N° TAHITI	
Téléphone/Fax :		
E-mail :		

2^{ème} cotraitant :

<input type="checkbox"/> M/Mme :		contractant personnellement,
<input type="checkbox"/> La société :		
Représentée par :		dûment habilité(e),
Adresse :		
Boîte postale :		
N° RC :	N° TAHITI	
Téléphone/Fax :		

E-mail :

--

3^{ème} cotraitant :

M/Mme :

	contractant personnellement,
--	------------------------------

La société :

--

Représentée par :

	dûment habilité(e),
--	---------------------

Adresse :

--

Boîte postale :

--

N° RC :

	N° TAHITI	
--	-----------	--

Téléphone/Fax :

--

E-mail :

--

Le groupement, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

.....

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Le contractant unique ou les contractants après :

- Avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- Avoir apprécié exactement les conditions d'exécution des ouvrages ;
- S'être parfaitement rendu compte de leur nature, de leur importance et de leur particularité ; S'être rendu sur les lieux, d'avoir procédé à une visite détaillée du site, d'avoir apprécié le contexte des travaux à réaliser et d'avoir pris parfaitement connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès, aux abords, à la nature des terrains ainsi que de l'organisation et du fonctionnement du chantier :

➤ S'ENGAGE(NT), sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, les travaux de sécurisation du talus parcelles CO26-27

L'offre ainsi présentée ne lie le contractant unique (ou les contractants) à l'Autorité compétente, que si son acceptation lui (ou leur) est notifiée dans un délai de cent quatre-vingt (180) jours, à compter de la date limite de remise des offres fixée sur la page de garde du Règlement de Consultation.

3 – OBJET DU MARCHÉ

L'ouvrage sur lequel porte la mission de travaux appartient à la catégorie Infrastructure.

L'Autorité compétente envisage, conformément au programme et à l'estimation prévisionnelle des travaux, une **opération** ayant pour objet :

❖ **Travaux de sécurisation du talus parcelles CO26-27, commune de Papeete** présent sur l'île de TAHITI 4 – OFFRE DE PRIX

Les modalités d'actualisation sont fixées à l'article 424 du CCAP. Le mois « m0 » est : Mars 2021.

Les travaux seront rémunérés par application des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

Le montant de l'offre – tel qu'il résulte du détail quantitatif et estimatif joint est :

Fixé à F CFP **HT** (en chiffres).

Soit,

..... F CFP **HT** (en toutes lettres).

AE – Marché de travaux dans la catégorie Infrastructure.

Programme :

Opération : « *Travaux de sécurisation du talus parcelles CO26-27* ».

Soit,

..... F CFP HT (en toutes lettres).

7 – PAIEMENT

L'Autorité compétente se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointe en annexe :

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant :

Compte ouvert au nom de :			
Sous le numéro :		Clé RIB	
Banque :			
Code Banque :		Code Guichet	

2^{ème} cotraitant :

Compte ouvert au nom de :			
Sous le numéro :		Clé RIB	
Banque :			
Code Banque :		Code Guichet	

3^{ème} cotraitant :

Compte ouvert au nom de :			
Sous le numéro :		Clé RIB	
Banque :			
Code Banque :		Code Guichet	

8 – PAIEMENT DES SOUS-TRAITANTS

Toutefois, l'Autorité compétente honorera les sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter le montant aux crédits des comptes désignés dans l'annexe n°3, les avenants ou actes spéciaux.

9 – CESSION DE CRÉANCES

En vue d'une cession de créances, il est précisé que le Comptable auquel doit être signifié la cession de créances est :

Mr le Payeur de la Polynésie Française

10 – AVANCE FORFAITAIRE

Sans objet.

11 – INTERDICTION DE SOUMISSIONNER

Le contractant unique ou les contractants après, avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), des documents qui y sont mentionnés, et du dossier de consultation :

- AFFIRME(NT), sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article LP 233-1 du Code Polynésien des Marchés Publics ;

- S'ENGAGE(NT), sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le **CCAP** et par le **CCTP** et, dont les exemplaires conservés dans les archives de la DAF font seuls foi, à exécuter la mission de travaux aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

Fait en seul original,

À Le

Mentions manuscrites : « lu et approuvé »,

Le(s) contractant(s) (cachets et signatures) :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Tearii Te Moana ALPHA
Vice-Président,
Ministre de l'agriculture, de l'économie
bleue et du domaine, en charge de la
recherche